



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session
24-30 avril 2003
Bangkok

**QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES NATURELLES SUR SA QUATRIÈME SESSION**

RÉSUMÉ

La quatrième session du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2002. Le Comité a examiné l'analyse préliminaire traitant du point de l'ordre du jour relatif aux questions se rapportant au suivi régional du plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable: application régionale des recommandations du Sommet relatives aux ressources en eau et aux ressources énergétiques.

Le Comité a réaffirmé son appui à la mise en oeuvre du Plan d'application du Sommet mondial ainsi qu'à celle de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, et il a invité les pays à participer activement aux initiatives et recommandations qui y figurent. Il a reconnu qu'il importait de renforcer les capacités d'application des décisions du Sommet. Soulignant le lien entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles, il a invité le secrétariat à développer les activités dans ce domaine. Il a aussi souligné qu'il importait d'étudier la relation commerce-environnement.

Le Comité a relevé l'importance des activités du secrétariat dans le renforcement des capacités de planification stratégique et de gestion dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau, du transfert de technologie et de l'échange d'information. Il a invité le secrétariat à développer les activités de son programme de travail touchant les domaines relatifs à l'eau et à accroître la coopération avec les organisations sous-régionales. Il lui a encore demandé de fournir une assistance aux pays membres pour l'évaluation de leurs ressources en eau et le suivi de l'évolution des ressources d'eau douce dans la région.

Le Comité a souligné l'importance des énergies renouvelables et a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique et de soutenir le renforcement des capacités de manière à développer l'utilisation des énergies renouvelables. À propos du rendement énergétique, il a souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales sous l'angle de la gestion des utilisations finales. Il s'est félicité des activités du secrétariat spécialement destinées aux États insulaires en développement du Pacifique et a aussi pris note d'une demande tendant à la mise en place d'autres activités de développement durable, en particulier dans le secteur de l'énergie.

Le Comité a recommandé d'organiser un forum de décideurs de haut niveau pour étudier comment donner suite au Sommet au niveau régional, dans une perspective holiste et systématique. Il a encore recommandé d'inclure au nombre des activités de suivi du Sommet menées par le secrétariat la promotion de la coopération régionale et sous-régionale, l'appui à la mise en place de réseaux pour l'échange de l'information et la mise en commun des politiques et données d'expérience, la mobilisation des ressources financières et la diffusion des pratiques optimales.

Il s'est félicité des efforts du secrétariat qui avait facilité les préparatifs régionaux du Sommet mondial pour le développement durable et avait contribué au renforcement des capacités et à d'autres activités d'assistance technique en faveur des membres et membres associés. Il a souligné de nouveau l'importance de la coopération sous-régionale, régionale et internationale. Il a pris note des projets en cours ainsi que de l'offre de fournir une assistance technique et d'organiser des manifestations pour faciliter la coopération et l'échange de données d'expérience et d'informations dans la région.

Il a constaté que la gouvernance était une question de portée générale et il espérait que le secrétariat veillerait à ce qu'elle soit dûment prise en considération dans le cadre du nouvel appareil de conférence et du programme de la Commission. Il a relevé que le secrétariat adopterait une approche intégrée et non plus purement sectorielle à l'égard du suivi du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION.....	1
A. Questions se rapportant au suivi au niveau régional du Plan d'application adopté au Sommet mondial pour le développement durable	1
II. TRAVAUX DU COMITÉ.....	3
A. Questions se rapportant au suivi régional du plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable.....	3
B. Planification et exécution du programme	8
C. Organisation des travaux futurs du Comité dans le cadre du nouvel appareil de conférence de la Commission	8
D. Questions diverses	9
III. ORGANISATION DE LA SESSION.....	9
A. Ouverture, durée et organisation.....	9
B. Participation.....	10
C. Élection du bureau.....	11
D. Ordre du jour.....	11
E. Adoption du rapport	11
<i>Annexe.</i> Liste des documents	12

I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Questions se rapportant au suivi au niveau régional du Plan d'application adopté au Sommet mondial pour le développement durable

1. Incidences régionales des décisions du Sommet

1. Le Comité a déclaré qu'il appuyait la mise en œuvre du Plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable et de la Plateforme régionale de Phnom Penh sur le développement durable pour l'Asie et le Pacifique, et il a demandé aux pays de s'associer activement aux actions et aux recommandations qui y étaient contenues, tout en reconnaissant la nécessité d'une approche souple qui permettrait d'approfondir l'analyse des résultats du Sommet.

2. Il a recommandé d'organiser un forum de décideurs de haut niveau pour étudier comment donner suite au Sommet, au niveau régional, dans une perspective holiste et systématique.

3. Il a recommandé d'inclure au nombre des activités de suivi du Sommet menées par le secrétariat la promotion de la coopération régionale et sous-régionale, l'appui à la mise en place de réseaux pour l'échange de l'information et la mise en commun des politiques et données d'expérience, la mobilisation des ressources financières et la diffusion des pratiques optimales.

4. Il a reconnu qu'il importait de renforcer les capacités de mise en œuvre des décisions du Sommet, en particulier quant aux activités de négociations et à l'application des accords environnementaux multilatéraux (stratégies d'adaptation face aux changements climatiques, à la désertification et à la dégradation des sols, utilisation des instruments de marché, relation commerce-environnement et gestion des produits chimiques et déchets dangereux, notamment).

5. Il a insisté sur le caractère indispensable de l'élimination de la pauvreté dans l'optique du développement durable, évoquant à cet égard le lien qui existait entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles. Il a invité le secrétariat à développer les activités correspondantes. Il a souligné aussi qu'il importait d'étudier la relation commerce-environnement et de mener des activités de renforcement des capacités.

6. Il s'est félicité du caractère varié des partenariats de «Type II» mis en place lors du Sommet, mais il a fait valoir que ces partenariats devaient être traités comme un complément et non un succédané de l'aide publique au développement (APD). On a demandé que le secrétariat fasse mieux connaître les différents partenariats proposés et qu'il élabore des critères ou directives pour permettre aux pays d'évaluer l'adéquation et les avantages de ces partenariats.

7. Le Comité a pris note du caractère transfrontière du problème de la désertification et de l'appel lancé en avril 2002 par la Réunion tripartite des ministres de l'environnement de la Chine, du Japon et de la République de Corée, en vue d'activités communes dans ce domaine.

8. Il a recommandé de suivre de plus près la situation environnementale et, en particulier, de procéder à une évaluation de l'état de l'environnement dans la région.

2. Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux ressources en eau

9. Le Comité a noté l'importance des activités du secrétariat dans le renforcement des capacités de planification stratégique et de gestion dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que du transfert de technologie et de l'échange d'information aux niveaux national, sous-régional et régional ainsi qu'entre pays limitrophes.

10. Il a invité le secrétariat à renforcer dans son programme de travail les activités portant sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, les partenariats public-privé en matière de services des eaux – particulièrement pour les pauvres –, la qualité de l'eau et la contamination de l'eau, la participation du public à la gestion des eaux, et la prévention des catastrophes causées par l'eau (inondations et sécheresse surtout) et mesures de protection civile correspondantes.

11. Il a engagé le secrétariat à coopérer davantage avec les organisations sous-régionales, notamment la Commission du Mékong et le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), qui pouvaient jouer un grand rôle au regard des actions demandées par le Sommet concernant les ressources en eau.

12. Il a demandé au secrétariat de fournir une assistance aux pays membres pour l'évaluation de leurs ressources en eau et le suivi de l'évolution des ressources d'eau douce dans la région.

3. Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux ressources énergétiques

13. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait mettre en œuvre les recommandations du Sommet dans l'optique d'un avenir énergétique viable. Il a appuyé les propositions du secrétariat quant aux domaines d'action correspondant au suivi régional de la mise en œuvre des décisions du Sommet.

14. Les énergies renouvelables jouant un grand rôle dans l'amélioration de l'accessibilité des services énergétiques, le Comité a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique et de soutenir le renforcement des capacités de manière à développer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment en facilitant l'accès aux technologies et la mise en commun des données d'expérience. Les ressources énergétiques renouvelables, la biomasse (biocombustibles notamment), l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie mini- et micro-hydroélectrique ont été mentionnées parmi les possibilités.

15. Comme certains pays s'étaient déjà fixé des objectifs nationaux pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la production énergétique d'ensemble, le Comité a souligné qu'une assistance complémentaire s'imposait pour accélérer la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables.

16. À propos du rendement énergétique, il a souligné la nécessité de renforcer les capacités nationales concernant la gestion de la demande ou des utilisations finales. Parallèlement, il estimait qu'on devait également s'intéresser aux questions ayant trait à l'offre (technologies de pointe et technologies des combustibles fossiles non polluants, notamment).

17. Les pays insulaires en développement étaient vulnérables et se trouvaient dans une situation difficile face à la nécessité de développer leur économie et de satisfaire à leurs besoins essentiels en matière d'infrastructures et de services publics, concernant en particulier l'accès à l'eau potable et à une énergie viable d'un prix abordable. Le Comité a reconnu qu'on devait prendre en considération la situation très particulière des petits pays insulaires en développement au moment d'élaborer et d'exécuter les projets. Dans ce contexte, il s'est félicité des activités du secrétariat spécialement destinées aux États insulaires en développement du Pacifique. Il a d'autre part pris note d'une demande tendant à la mise en place d'autres activités de développement durable, en particulier dans le secteur de l'énergie.

II. TRAVAUX DU COMITÉ

A. Questions se rapportant au suivi régional du plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable

1. Incidences régionales des décisions du Sommet

18. Le Comité a examiné le document E/ESCAP/ENRD(4)/1 où figurait une analyse préliminaire des incidences régionales des décisions du Sommet mondial pour le développement durable. Il a proposé de modifier comme suit les paragraphes 36 et 39 du document :

1) Au paragraphe 36, modifier la seconde phrase qui se lirait alors comme suit: «Les États qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto ont vivement invité les États à le ratifier sans tarder s'ils ne l'avaient pas encore fait. Le Sommet a recommandé que les pays prennent les mesures suivantes: a) respecter pleinement leurs engagements...» [b) devient donc a), etc.);

2) Au paragraphe 39, supprimer les mots «et de son Protocole de Kyoto» dans la première phrase, qui se lirait donc comme suit : «La lutte contre les changements climatiques passe par l'application concrète de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques».

19. Le Comité a réaffirmé l'importance des domaines prioritaires recensés dans la Plateforme régionale de Phnom Penh sur le développement durable pour l'Asie et le Pacifique. Il a donné son appui à l'exécution des initiatives mentionnées dans ce document. Il a noté qu'il fallait accorder une attention particulière aux besoins des petits États insulaires en développement.

20. Il a mis en relief le rôle de la coopération régionale et sous-régionale pour permettre un plus large échange d'information et pour sensibiliser le public. Il a pris note avec satisfaction de la part prise par le secrétariat dans la création du Programme pour la coopération environnementale dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est. Il s'est félicité de l'offre faite par la Fédération de Russie d'accueillir, en 2003, la neuvième réunion de hauts fonctionnaires dans le cadre de ce Programme.

21. Il a constaté que les activités entreprises au titre du Programme d'action régional 2001-2005 pour un développement écologiquement rationnel et durable, et de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre contribuaient à l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable.

22. Il a jugé utiles les activités du secrétariat pour le renforcement des capacités en rapport avec les problèmes de changements climatiques et d'évaluation de l'impact environnemental, et il a suggéré des activités concrètes au sujet des mesures d'adaptation. Il a remercié la Fédération de Russie qui accueillerait la Conférence mondiale sur les changements climatiques du 29 septembre au 3 octobre 2003 et il a encouragé les membres à participer activement aux travaux de cette réunion. Il a encore pris note du document d'information distribué par la délégation russe sur les objectifs et principaux thèmes de la Conférence.

23. Il a demandé un renforcement des activités visant à favoriser la coopération et la coordination entre organisations régionales et organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et d'amplifier les synergies par des projets communs.

24. Il a noté que l'Australie accueillerait un atelier sur la diversité biologique en haute mer qui aurait lieu à Cairns en juin 2003 au titre d'un partenariat «du Type II».

25. Il a pris note du rôle de la télédétection, de la cartographie mondiale et des systèmes d'information géographique pour renforcer les capacités en matière de développement durable. Il a noté aussi que le Japon accueillerait une conférence régionale de l'ONU sur la cartographie en juillet 2003 à Okinawa.

26. Le Comité a pris acte de la création en 2002 du Centre international de Yazd sur la vie dans le désert à l'Université de Yazd (République islamique d'Iran) ainsi que de la demande faite au secrétariat de collaborer à la mobilisation des ressources et à l'assistance technique nécessaires au Centre.

2. Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux ressources en eau

27. Le Comité a examiné le document E/ESCAP/ENRD(4)/2 qui passait en revue des principales recommandations et des grands objectifs fixés dans le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable au sujet des ressources en eau, et qui décrivait les activités actuelles ou futures du secrétariat concernant les objectifs de développement du millénaire, dans le Plan d'application, et dans la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

28. Le Comité a exprimé son appui général aux activités de la CESAP pour promouvoir la gestion et la mise en valeur durables des ressources en eau telles qu'elles étaient décrites dans le document. Il a félicité le secrétariat d'avoir dressé le bilan des réalisations régionales dans le domaine des ressources en eau dans le contexte du Plan d'application adopté par le Sommet mondial.

29. Il a demandé au secrétariat de continuer à jouer un rôle actif dans la région pour soutenir la poursuite de l'exécution d'Action 21 et des recommandations issues du Sommet mondial au sujet des ressources en eau.

30. Il a noté avec satisfaction les mesures appliquées à l'échelon national dans les pays de la région pour contribuer à l'exécution du Plan d'application dans le secteur de l'eau. Il a constaté que des mesures de conservation de l'eau et un effort de sensibilisation du public étaient grandement nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'application.

31. Il a suggéré que la CESAP renforce son assistance et sa coopération techniques avec les organisations sous-régionales, dont la Commission du Mékong, pour appuyer la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial dans le domaine des ressources en eau. Il fallait aussi amplifier la coopération avec les mécanismes de coopération sous-régionale qui existaient en Asie centrale, notamment le SPECA, et en Asie du Nord-Est dans le domaine des activités concernant l'eau.

32. Il a noté avec satisfaction que, pour contribuer au règlement des problèmes mondiaux de l'eau et à l'occasion de l'Année internationale de l'eau douce (2003), le Japon accueillerait en mars 2003 le troisième Forum mondial de l'eau et la Conférence ministérielle connexe. Il a noté aussi avec intérêt l'offre faite par le Japon d'opérer un transfert de technologie concernant la gestion à bon marché des eaux usées.

33. Il a estimé qu'il était important que la CESAP participe aux activités qui marqueraient l'Année internationale de l'eau douce en 2003.

34. Il a recommandé que le secrétariat prenne une plus large part dans l'augmentation de la participation des communautés locales à la gestion des bassins versants, des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau, au moyen des outils décrits dans le premier rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde. Il a noté avec satisfaction la rédaction par la CESAP d'un manuel de la planification de la conservation de l'eau en milieu urbain.

35. Il a suggéré de procurer un appui et une assistance technique supplémentaires pour la création de capacités dans les zones les plus vulnérables de la région pour la protection contre les catastrophes naturelles liées à l'eau, particulièrement les crues et les sécheresses, et pour la surveillance des ressources en eau de ces zones.

36. Il a donné son appui aux activités entreprises par la CESAP pour créer des partenariats public-privé viables destinés à offrir des services en matière d'eau à l'ensemble de la population et plus spécialement aux pauvres, le renforcement des moyens de contrôle des pays pour superviser ces partenariats faisant l'objet d'une attention particulière. Il a suggéré en outre d'étudier les moyens d'inciter davantage le secteur privé à fournir aux pauvres les services en question.

37. Il a invité les pays à adopter la technique de la gestion de la demande et à remédier à la contamination des ressources en eau d'origine diffuse. Il a pris note de l'offre faite par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui était prête à partager son expérience en matière de techniques d'analyse géochimique pour la détection des contaminants de l'eau comme l'arsenic et le fluor et en matière de surveillance de la qualité de l'eau.

38. Il a noté qu'il fallait aider les États insulaires du Pacifique dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la vulnérabilité des îles et de l'obtention de ressources financières. Il a pris note de l'offre de l'Organisation mondiale du tourisme qui se disait prête à fournir des services d'experts de la conservation de l'énergie et de l'eau dans le secteur hôtelier et qui avait exprimé le désir de collaborer avec la CESAP pour la tenue de séminaires sur ces questions dans l'optique du tourisme.

39. Il a reconnu l'importance de la gestion des océans, particulièrement pour la région Asie-Pacifique dont ils sont une ressource essentielle, question faisant l'objet de l'une des principales recommandations du Plan d'application du Sommet mondial.

3. Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatif aux ressources énergétiques

40. Le Comité a examiné le document du secrétariat E/ESCAP/ENRD/4/3. Il a estimé qu'il s'agissait là d'une analyse préliminaire mais utile et précise de l'application au niveau régional des recommandations du Plan d'application pour ce qui concernait les ressources énergétiques de la région.

41. Il a pris note des informations sur les initiatives et les programmes de politique générale mis en œuvre dans les divers pays pour soutenir un développement énergétique durable. Il a remarqué particulièrement les programmes d'amélioration de l'accessibilité, de promotion de l'énergie renouvelable et de recherche de l'efficacité énergétique. Il a pris note aussi des initiatives concernant les partenariats de Type II entre les Gouvernements australien et italien et les pays insulaires en développement du Pacifique qui aideraient à assurer le suivi du Plan d'application du Sommet mondial.

42. Il a approuvé les grands domaines d'action proposés pour arriver à une énergie durable dans la région: a) améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et d'un coût abordable; b) favoriser l'utilisation accrue de l'énergie renouvelable; c) promouvoir l'efficacité énergétique et la consommation durable; d) technologies non polluantes et changements climatiques; e) transfert de technologie et mobilisation de ressources financières; f) commerce de l'énergie et coopération transfrontières.

43. Le Comité a pu profiter des travaux du groupe d'experts qui se réunissait au même moment et a apprécié les observations et les recommandations des experts au sujet de diverses options politiques envisageables pour améliorer le rendement énergétique et concernant: a) les appareils électroménagers; b) les industries; c) les bâtiments; d) les combustibles utilisés pour le transport routier; e) les lois-cadres; f) le rôle des organisation non gouvernementales et des organisations de consommateurs.

44. Il a constaté les possibilités de développer les échanges énergétiques transfrontaliers dans l'intérêt de tous, notamment pour renforcer la sécurité énergétique internationale et soutenir un développement énergétique viable. Il a relevé particulièrement les possibilités de développer la coopération énergétique en Asie du Nord-Est où les ressources énergétiques de la partie extrême-orientale de la Fédération de Russie pouvaient être mises en valeur, notamment dans le cadre de projets communs, et échangées pour répondre aux besoins des économies voisines importatrices d'énergie de la sous-région. Le Comité a pris note des recommandations de la Réunion d'experts de l'Asie du Nord-Est sur la coopération entre les pays dans le développement du secteur de l'énergie électrique, organisée par la CESAP à Khabarovsk (Fédération de Russie) du 21 au 24 octobre 2001. Il s'est félicité des préparatifs faits par le secrétariat pour convoquer au début de 2003 une réunion sous-régionale de hauts responsables sur la coopération pour le développement énergétique.

45. Le Comité a proposé différentes mesures que le secrétariat pourrait prendre dans les domaines suivants: a) renforcement des capacités; b) transfert de technologie avec une composante Sud-Sud; c) collaboration avec l'Union européenne au sujet des technologies des énergies renouvelables pour tirer parti de l'expérience qu'ont les pays de l'UE dans le domaine de la recherche-développement sur l'adaptation des technologies aux besoins locaux; d) partenariats public-privé en tant que mécanisme propre à améliorer l'accès aux services énergétiques; e) renforcement des capacités institutionnelles pour accroître la participation des autorités locales à l'élaboration et à l'exécution des projets; f) examen des diverses options pour mobiliser des ressources financières en faveur de l'énergie durable.

46. Tout en relevant l'importance de mobiliser des ressources financières intérieures, le Comité a rappelé que le Sommet mondial avait reconnu que l'APD devrait augmenter substantiellement pour atteindre l'objectif de 0,7% du produit national brut des pays développés et permettre ainsi aux pays en développement de réaliser les buts et objectifs de développement convenus au niveau international.

47. De l'avis du Comité, les partenariats public-privé étaient un mécanisme tout indiqué pour améliorer l'accès aux services énergétiques. La participation de la société civile, qui inclue les organisations non gouvernementales, les diverses communautés et les associations de consommateurs, devrait être encouragée pour favoriser le développement de l'énergie durable et améliorer aussi le rendement énergétique au stade des utilisations finales.

48. Le Comité s'est réjoui de la collaboration assurée à la CESAP par diverses organisations internationales comme la Communauté asiatique et pacifique de la noix de coco, l'AIEA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il s'est félicité que le secrétariat continue de collaborer avec les organisations intéressées pour promouvoir l'énergie aux fins du développement durable. Il a particulièrement noté la proposition, émanant de la Communauté asiatique et pacifique de la noix de coco et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, d'encourager l'utilisation de l'huile de noix de coco comme autre source éventuelle de combustible, ainsi que la proposition de l'AIEA de collaborer au renforcement des capacités de planification dans le domaine énergétique.

49. Le Comité a pris note des initiatives de l'OMS et de son offre de soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement pour permettre à la population locale d'évaluer l'impact sur la santé de la production et de la consommation d'énergie, notamment celui de la pollution atmosphérique résultant de l'utilisation du charbon et du bois de feu comme combustibles à l'intérieur des habitations ainsi que l'impact sur la santé de la pollution de l'air ambiant causée par diverses sources fixes et mobiles.

B. Planification et exécution du programme

50. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail et ordre de priorité pour la période allant de janvier à août 2002, tels que décrits dans le document E/ESCAP/ENRD(4)/4.

51. Il s'est félicité des efforts du secrétariat qui avait facilité les préparatifs régionaux du Sommet mondial pour le développement durable et avait contribué au renforcement des capacités et à d'autres activités d'assistance technique en faveur des membres et membres associés.

52. Il a souligné de nouveau l'importance de la coopération sous-régionale, régionale et internationale et celle des échanges d'information, étant donné la nature transfrontalière des problèmes environnementaux. Il a pris note des projets actuels de la République de Corée et s'est réjoui de l'offre du Gouvernement japonais de fournir son assistance technique et d'organiser diverses manifestations pour faciliter la coopération et l'échange de données d'expérience et d'information dans la région.

53. Il a pris note de l'intention de l'OMS de continuer à coopérer avec ses partenaires internationaux pour aider à établir des normes de qualité de l'eau tenant compte des risques attestés pour la santé provenant de contaminations biologiques et chimiques. Il a aussi relevé que l'OMS avait insisté sur l'importance de l'initiative de la CESAP tendant à coordonner la recherche d'une solution régionale au problème posé par la présence naturelle d'arsenic dans les eaux souterraines.

54. Le Comité a pris note du Plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 pour ce qui concernait le sous-programme 5, Environnement et développement durable, et qui figurait dans le document E/ESCAP/ENRD(4)/6.

C. Organisation des travaux futurs du Comité dans le cadre du nouvel appareil de conférence de la Commission

55. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/ENRD(4)/5. Il a noté les modifications apportées à l'appareil de conférence et notamment la transformation du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles en Sous-Comité de l'environnement et du développement durable, placé sous la tutelle du nouveau Comité thématique de la gestion de la mondialisation.

56. Il a constaté que la gouvernance était une question de portée générale, et a exprimé l'espoir que le secrétariat veillerait à ce qu'elle soit dûment prise en considération dans le cadre du nouvel appareil de conférence et du nouveau programme de la Commission.

57. Le Comité s'est dit soucieux que tous les domaines relevant du Plan d'application du Sommet mondial soient traités comme il convient dans le cadre du nouvel appareil de conférence de la Commission. Il a relevé que le secrétariat adopterait une approche intégrée et non plus seulement sectorielle à l'égard du suivi du Plan d'application du Sommet mondial.

D. Questions diverses

58. Le Comité n'a soulevé aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation

59. La quatrième session du Comité de l'environnement et de la mise en valeur des ressources naturelles s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 novembre 2002.

60. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a constaté, dans sa déclaration liminaire, que le consensus sur les grandes questions d'environnement et de mise en valeur durable des ressources naturelles s'était sensiblement renforcé depuis la dernière session du Comité, en octobre 2001. Le Sommet mondial pour le développement durable, du fait des engagements pris, de la mise en place de partenariats, de la nouvelle conscience de l'urgence de la situation, avait jeté les bases solides d'un développement durable. La Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique représentait un consensus régional clair sur les questions à traiter en priorité, questions qui avaient été abordées concrètement dans le Plan d'application des décisions du Sommet.

61. Les commissions régionales s'étaient vu confier un rôle majeur dans le processus d'application. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé que la CESAP s'engageait à assumer le rôle crucial qui était le sien pour assurer l'application au niveau régional des décisions du Sommet et amener la région à un développement économiquement viable, écologiquement rationnel et socialement équitable.

62. Le secrétariat avait présenté une analyse préliminaire des incidences des décisions du Sommet, en se focalisant davantage sur leur application au niveau régional dans le domaine des ressources en eau et des ressources énergétiques. Le Secrétaire exécutif espérait que les travaux de la session permettraient de traduire le consensus régional en actions concrètes et en coopération dans la perspective d'un suivi efficace du Sommet.

63. Par ailleurs, la revitalisation de la CESAP et la restructuration de son programme de travail avaient pour objet de répondre aux priorités et préoccupations des membres et membres associés de façon plus intégrée et cohérente. Le Secrétaire exécutif a conclu sa déclaration en remerciant vivement

les pays donateurs et les organismes multilatéraux qui soutenaient l'action de la CESAP dans les domaines de l'environnement et du développement durable; il espérait qu'ils continueraient de coopérer avec la CESAP.

64. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, S. E. M. Prapat Panyachatraksa, a souligné l'importance de la session du Comité de l'environnement dans la perspective de l'application effective au niveau régional des décisions du Sommet mondial pour le développement durable. Il a souligné que la Thaïlande se préoccupait beaucoup de développement durable, et il a fait part de l'expérience de la Thaïlande dans ce domaine. Il a réaffirmé que son pays s'engageait à faire de son mieux pour aider à réaliser l'objectif du développement durable. Il a également engagé les membres de la CESAP à unir leurs efforts pour relever le défi du développement durable dans la région. Il ne doutait pas que la CESAP, en coopération avec tous les pays de la région, participerait activement à l'application des décisions du Sommet.

B. Participation

65. Les membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, République de Corée, Thaïlande, Turquie.

66. En vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, des représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Italie, du Maroc et de la Suisse ont également participé à la session.

67. Les organismes et institutions spécialisées de l'ONU ci-après étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Commission économique pour l'Afrique, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale du tourisme, Programme des Nations Unies pour le développement.

68. Des observateurs des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des autres organismes ci-après étaient également présents: Alliance coopérative internationale, Alliance des citoyens pour la protection des consommateurs de Corée, Centre pour la mise en valeur des ressources environnementales énergétiques, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Comité des typhons, Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, Commission du Mékong, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Conseil international des femmes, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international de gestion des ressources en eau, Ligue islamique mondiale, Organisation de coopération économique, Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Union européenne.

C. Élection du bureau

69. Le Comité a élu M. Huang Yong'an (Chine) Président, M. Ryuji Matsunaga (Japon) Vice-Président, et M^{me} Farzaneh Mesghali (République islamique d'Iran) Rapporteur.

D. Ordre du jour

70. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant, publié sous la cote E/ESCAP/ENRD(4)/L.1/Rev.1.
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Questions se rapportant au suivi au niveau régional du plan d'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable:
 - a) Incidences régionales des décisions du Sommet;
 - b) Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux:
 - i) Ressources en eau;
 - ii) Ressources énergétiques.
 5. Planification et exécution du programme:
 - a) Exécution du programme de travail et ordre de priorité pour 2002-2003;
 - b) Plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
 6. Organisation des travaux futurs du Comité dans le cadre de l'appareil de conférence révisé de la Commission.
 7. Questions diverses.
 8. Adoption du rapport.

E. Adoption du rapport

71. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatrième session le 21 novembre 2002.

*Annexe***Liste des documents**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/ENRD(4)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire	
E/ESCAP/ENRD(4)/L.2/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/ENRD(4)/1	Incidences régionales des décisions du Sommet;	4 a)
E/ESCAP/ENRD(4)/2	Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux ressources en eau	4 b) i)
E/ESCAP/ENRD(4)/3	Application au niveau régional des recommandations du Sommet relatives aux ressources énergétiques	4 b) ii)
E/ESCAP/ENRD(4)/4	Exécution du programme de travail et ordre de priorité pour 2002-2003	5 a)
E/ESCAP/ENRD(4)/5	Organisation des travaux futurs du Comité dans le cadre de l'appareil de conférence révisé de la Commission	6
E/ESCAP/ENRD(4)/6	Plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005	5 b)

- - - - -